

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS No 2024-02

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Veillez prendre avis que le :

RÈGLEMENT No 2024-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS No 2009-11 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS est entré en vigueur le 11 juin 2024.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 5 février 2024.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement n° 2024-02 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Sainte-Cécile-de-Whitton, ce 30 août 2024.

Nicole Domingue,
Directrice générale / greffière-trésorière